ESL FRANCHEVILLE ATHLETISME

CHARTE SAISON *2025-2026*

Contrat Athlète : Chaque athlète s’inscrivant à L’Esl Francheville s’engage à appliquer les Points suivants :

* Respect des partenaires, adversaires, entraîneurs, juges et dirigeants en toute situation.
* Prendre soin des matériels et installations sur tous les lieux de pratique (entraînements, compétitions).
* Respect des horaires d’entraînements et de RV aux compétitions,
* Veiller, à l’assiduité aux entraînements, à l’engagement et à l’implication durant toutes les séances.
* Participer aux compétitions du calendrier club, validé par l’entraîneur et y porter les couleurs dans un esprit d’équipe.
* Participer à la vie du club (Manifestations, Bénévolat, Jury… etc).

Contrat Entraîneur : Chaque entraîneur s’engage à appliquer les directives liées à son intervention :

* Assurer la fonction d’éducateur et de formateur auprès de tous les athlètes en charge.
* Assurer la préparation des séances et le suivi des athlètes en entraînements et en compétitions.
* Informer les athlètes du calendrier des compétitions et manifestations du club. (tous supports).
* Adhérer aux objectifs définis comme prioritaires par le club et en concertation avec les entraîneurs.
* Informer les dirigeants de toutes les nécessités et difficultés rencontrées (cas particuliers, absence, besoins, conflits …).

Contrat Parent : Chaque parent inscrivant un enfant s’engage à :

* Lire, Faire lire et appliquer la charte du club par leur(s) enfant(s).
* Veiller à la présence et à l’assiduité de l’enfant aux entraînements et aux compétitions.
* Informer les entraîneurs et/ou dirigeants de toute absence ou problème rencontré par l’athlète (Maladie, blessures, contre-indications, autres…)
* Respecter les règles définies et l’autorité des entraîneurs ou des dirigeants durant toutes les séances.
* Favoriser la participation des enfants aux compétitions et manifestations inscrites au calendrier club.
* Participer à la vie du club (Assemblée générale, temps forts, organisation interne, bénévolat, moments conviviaux …).

EXIGENCES SPECIFIQUES PAR SPECIALITE : SPRINT / HAIES

* **Présence OBLIGATOIRE** aux entrainements **3x/semaine sur 4 créneaux proposés.** En cas d’impossibilité exceptionnelle de venir sur un des créneaux, la séance est disponible sur une plateforme en ligne afin que l’athlète puisse la faire en autonomie.
* Après chaque séance, compléter la plateforme de suivi de l’entrainement en ligne (les accès sont donnés en début de saison).
* Participation au **MINIMUM** **à 2 compétitions individuelles par saison** (indoor et outdoor) : un championnat (départementaux ou Vallée du Rhône) + un meeting.
* Concernant les compétitions par équipe (relais, Interclubs, Coupe de France des spécialités) : **si l’athlète est sélectionné en tant que titulaire ou remplaçant, ce dernier doit honorer sa séléction**. Les compétitions par équipe sont un moment de partage important avec les autres sections et font rayonner le club.

LE Club, (Président) L’athlète, (Parent en + si mineur) L’entraîneur référent

NOM :

Prénom : Signature :